

Délibération N° 2020-13

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 mars 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis rendu par la Commission de la recherche lors de la séance du 20 janvier 2020 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du règlement du Prix de Thèse de l'Université Lumière Lyon 2

Le règlement du Prix de Thèse, joint en annexe, est approuvé à la majorité.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 16

Fait à Lyon, le 16 mars 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.